Informations de base

1999/0203(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Acccord CE/Norvège: participation aux travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies OEDT **Subject** 4.20.03 Toxicomanie, alcoolisme et tabagisme 7.30.30.04 Lutte contre les drogues et le trafic de drogues 8.40.08 Agences et organes de l'Union **Zone géographique** Norvège	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	TURCO Maurizio (TDI)	23/11/1999

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Justice et affaires intérieures(JAI)	2288	2000-09-28

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Justice et consommateurs	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/10/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0496	Résumé
02/02/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/05/2000	Vote en commission		Résumé
23/05/2000	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0157/2000	
16/06/2000	Décision du Parlement	T5-0287/2000	Résumé
16/06/2000	Débat en plénière		
28/09/2000	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
28/09/2000	Fin de la procédure au Parlement		

11/10/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/0203(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 308
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/5/12460

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0157/2000 JO C 067 01.03.2001, p. 0010	23/05/2000	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0287/2000 JO C 067 01.03.2001, p. 0317-0336	16/06/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1999)0496 JO C 376 28.12.1999, p. 0058 E	28/10/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2000/0602
JO L 257 11.10.2000, p. 0023 Résumé

Acccord CE/Norvège: participation aux travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies OEDT

1999/0203(CNS) - 28/09/2000 - Acte final

OBJECTIF : permettre à la Norvège de participer aux travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2000/602/CE du Conseil relative à la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et la Norvège concernant la participation de la Norvège aux travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies. CONTENU : L'accord vise uniquement à permettre à ce pays de participer aux travaux de l'OEDT. Il s'agit en particulier de la participation de la Norvège au réseau REITOX (réseau européen d'information sur les drogues et toxicomanies) et de la constitution dans ce pays d'un point focal national chargé de donner des informations sur les drogues et toxicomanies en Norvège et de communiquer avec les autres points focaux nationaux du réseau. Compte tenu de la participation de la Norvège au budget de l'Observatoire (représentant 5,5% de la subvention totale de l'Union), le coût prévisionnel du surcroît d'activité pour cet organisme ne se traduira par aucune charge supplémentaire pour le budget de l'Union. ENTRÉE EN VIGUEUR : l'accord entrera en vigueur lorsque les parties se seront mutuellement notifiées l'ensemble des procédures nécssaires à cet effet.

Acccord CE/Norvège: participation aux travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies OEDT

1999/0203(CNS) - 16/06/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Maurizio TURCO (TDI, I), le Parlement européen approuve la participation de la Norvège à l'OEDT mais rappelle le contenu de plusieurs de ses résolutions dans ce domaine (résolution sur le Plan d'action de l'Union en matière de drogue, résolution sur le rapport 1997 de l'OEDT) et le contenu des multiples rapports d'activités de l'Observatoire. Il estime qu'à l'occasion de l'extension des activités de l'OEDT à la Norvège, le règlement portant création de l'Observatoire devrait être revu conformément à la proposition de la Commission et de l'avis du Parlement consécutif (voir fiche de procédure CNS/1999/0187) et que les règles de fonctionnement du Conseil d'administration de l'Observatoire et du réseau REITOX devraient être revues afin de mieux réaliser les tâches qui leurs sont assignées.

Acccord CE/Norvège: participation aux travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies OEDT

1999/0203(CNS) - 28/10/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF : permettre à la Norvège de participer aux travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). CONTENU : le projet d'accord vise uniquement à permettre à ce pays de participer aux travaux de l'OEDT. Il s'agit en particulier de la participation de la Norvège au réseau REITOX (réseau européen d'information sur les drogues et toxicomanies) et de la constitution dans ce pays d'un point focal national chargé de donner des informations sur les drogues et toxicomanies en Norvège et de communiquer avec les autres points focaux nationaux du réseau. Compte tenu de la participation de la Norvège au budget de l'Observatoire (représentant 5,5% de la subvention totale de l'Union), le coût prévisionnel du surcroît d'activité pour cet organisme ne se traduira par aucune charge supplémentaire pour le budget de l'Union.